

Demande de subvention
au Fonds communal pour le développement durable

Vélo électrique

Nous vous prions de ne pas entreprendre d'acquisition avant que notre accord ne vous soit parvenu.

Conditions pour l'octroi de la subvention

- Le vélo est-il acheté auprès d'un concessionnaire vaudois ? oui non
- Le vélo est-il neuf ? oui non
- Avez-vous touché une subvention pour un vélo électrique au cours de ces cinq dernières années ? oui non

Description du vélo électrique

Marque

Modèle

Prix en CHF

Coordonnées du demandeur

Nom

Prénom

Adresse

NPA et Localité 1020 Renens

Téléphone

Email

Vendeur

Société / Magasin

NPA et Localité

Téléphone

Email

Date de la demande

Signature

Par sa signature, le/la bénéficiaire accepte le Règlement communal et les Directives municipales régissant le Fonds pour le Développement Durable, en ligne sur renens.ch/subventions, et s'engage à fournir tous les documents nécessaires. Un maximum de 100 vélos sont subventionnés par année.

Documents à fournir

Lors de la demande

- Devis du vélo

Après accord, pour finalisation

- Facture, indiquant le montant de l'achat ainsi que votre nom
- Preuve de paiement (p.ex. facture avec mention « payée », ticket de caisse, extrait de compte bancaire)
- Coordonnées bancaires (no d'IBAN) : copie d'un extrait bancaire ou mention complète dans un e-mail

Signer et envoyer à : Centre technique communal, rue du Lac 14, case postale, 1020 Renens ou gudd@renens.ch

Ne pas remplir

Montant de la subvention